



Cfdt:

BNP PARIBAS

## VOS REPRÉSENTANTS



ESTELLE  
MOLIA

06 98 57 35 13



ALEXANDRE  
BOUAT

06 98 54 83 53



LUDOVIC  
BOUILLE

06 98 57 21 53



PATRICIA  
SUPARAMY

06 65 88 39 95



VERONIQUE  
ORPHEE

06 45 12 97 01



GILLES  
BEDIN

06 62 81 82 84



FABIEN  
RAYNARD



BLANTINE  
BRIENNE

06 64 01 37 33



NATACHA  
VIGIER

# L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

04/06/2021

## Le Petit Journal d'Aquitaine

Nouvelle Aquitaine

### La Dordogne en Danger !!!

Nos collègues de Dordogne nous ont alerté concernant la situation RH de leur secteur, nous avons échangé longuement avec eux ainsi qu'avec la Direction de la région sur le sujet.

Nous sommes heureux des échanges constructifs que nous avons pu avoir avec l'ensemble des parties. Nous remercions la région de déployer un dispositif exceptionnel d'aide temporaire et restons dans l'attente d'une mesure pérenne.



**L'équipe Cfdt Nouvelle Aquitaine se réjouit d'être intervenue pour vous et d'avoir été entendue.**

### Modèles de Service

La déclinaison de Modèles de service nous a été présentée en séance le 06/05/2021. La région nous a demandé notre positionnement sur le projet le 03/06/2021. Comme pour chaque avis, nous avons échangé avec de nombreux collègues. Nous vous remercions d'ailleurs de vos témoignages.



**LE CONSTAT EST CLAIR!!!**

**Vous ne voulez pas de ce projet.**



**Plus qu'un refus contestataire, c'est un refus motivé et argumenté.**

La baisse des effectifs dans les agences impacte votre quotidien. Elle alourdit votre charge de travail. La mise en place de contact et sa corvée quotidienne de 3 heures par jour de connexion n'est pas un atout pour votre business. La mutualisation des fonds, ou la dépersonnalisation de la relation sera un vrai handicap. La montée en charge des conseillers affinité à grand renfort d'extourne ou de dérogation ne fera pas progresser le PNB.

D'un point de vue RH, comment se projeter dans cette entreprise qui bouleverse tous les 6 mois son organisation? Que vont devenir nos CSEP et nos CSI?

Pièce par pièce notre réseau d'agences est déconstruit avec toujours le même schéma: Nouveau dispositif > Moins d'effectif > Moins de rentabilité > nouveau dispositif...

### MODÈLES DE SERVICE: UNE COQUILLE?

Pas d'information sur la charge de travail, pas d'information sur l'offre commerciale, pas d'information sur les futures grilles Motiv, pas d'information sur les risques psycho-sociaux, pas de transparence sur les postes à pourvoir (QUID dans My Mobility).

### COMMENT POURRAIT-ON DONNER UN AVIS FAVORABLE???

Nous avons pris nos responsabilités et avons dénoncé ce projet fort de vos verbatims.

Notre Avis, [cliquez ICI](#)

## Full Servicing / Temps Partiel servicing

Lors du CSE du 27 mai 2021, la direction a défini les 2 modes d'introduction du servicing dans les agences du réseau.

<u>Le temps partiel :</u>	<u>Full servicing :</u>
<p>Comme son nom l'indique, L'activité ne peut être que « partielle ».</p> <p>La Direction considère que le servicing est une extension de la mission initialement pratiquée au sein de l'agence.</p> <p>Il n'y a donc pas de modification de fiche de poste.</p> <p><b>Cette nouvelle activité n'est pas facultative !</b></p> 	<p><b>Il s'agit d'une mobilité.</b> Le collaborateur ne rentre plus dans les effectifs de la région Nouvelle Aquitaine. De ce fait, il suivra le parcours de recrutement (entretien, validation ...) :</p> <p>le candidat doit avoir notamment une appétence au commerce. Ce fonctionnement relève de l'exceptionnel.</p> <p>Trois critères sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non mobilité</li> <li>• Suppression du poste</li> <li>• 1 bureau isolé pour exercer cette activité</li> </ul> <p>La durée hebdomadaire de travail sera <u>de 37h</u> (avec 1 demi- journée libérée par semaine), avec les horaires suivants (2 formules) qui resteront compatibles avec les horaires agences concernées.</p> <p><b>Formule 1:</b> mardi/mercredi/vendredi 8h50/12h35 et 13h55/18h05, jeudi 8h50/12h35 et 13h55/19h05, samedi 8h50/13h10</p> <p><b>Formule 2:</b> mardi/mercredi/vendredi 9h10/12h30 et 13h30/18h00, jeudi 9h00/12h30 et 13h30/19h00, samedi 8h30/13h00</p>

## Bilan Social

Rapport annuel sur les effectifs, la formation, la rémunération et les conditions de travail sur la région. Tous les ans la région nous présente le bilan social de l'année antérieure. En résumé pour 2020:

	<p><b>Carte d'identité de la Nouvelle Aquitaine</b></p> <p>ETP (effectif temps plein) 1091 CDI</p> <p>Hommes 38% Femmes 62%</p> <p>13,2 ans =&gt; ancienneté</p> <p><b>Revenu médian</b> = 45826,22€</p> <p><b>Fréquence moyenne</b> de révision de situation salariale (promotion et ou augmentation) de 44 mois.</p>
---	--

### Effectifs

toujours en baisse (Exprimé en ETP):

	2018	2019	2020
CDI	1 218	1 128 (-90)	1 091 (-37)

**Prévisionnel** : entre -34 et -49 ETP

(CAF entre 0/-2- Banque Privée entre -3,6/ -7,6 - Territoires -19,7/-29,7)

### Formation

Nous constatons une augmentation du nombre d'heures en 2020. Ces formations ont été réalisées via des e-learning. Plus que jamais, et à la vue des parcours liés à Modèle de services, **L'équipe Cfdt Nouvelle Aquitaine demande la neutralisation des heures de formations dans MOTIV depuis de nombreux mois.**

### Conditions de Travail

L'année 2020 marquée par la covid et les changements incessants de la banque ont pu fortement bouleverser votre quotidien. Si vous en ressentez le besoin n'oubliez pas de faire appel à STIMULUS. Nous vous rappelons également qu'à compter du 01/07/2021 la mutuelle prend en charge jusqu'à 8 séances de consultation psychologique par an, plafonnée à 30€ par séance.



### Commission paritaire de recours 2021

(Révision individuelle de situation) :

à saisir avant le 30/06 par écrit à votre GI



### DATE LIMITE :

N'oubliez pas de transférer vos Droits DIF sur votre Compte personnel de formation (CPF) avant fin juin



# BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)  M.  Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

## Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

## Informations professionnelles

Nom de l'établissement  
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

Salarié de droit privé

Agent de droit public

Demandeur d'emploi

Retraité

Indépendant

Autre : .....

Salarié du privé

Ouvrier

Employé

Technicien

Cadre

Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

État

Territoriale

Hospitalière

Catégorie

A  B  C

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

Complet

Temps partiel : ... %

## Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable

\_\_\_\_\_ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\,000\text{ €} / 12 = 1\,000\text{ €} \times 0,75\% = 7,5\text{ €}$  par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature  
de l'adhérent

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

<b>Référence unique de mandat</b> <input type="text"/> <small>(à compléter par le syndicat)</small>	<b>Type de paiement</b> Récurent
--	----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

<b>CRÉANCIER:</b> CFDT	<b>ICS:</b> FR88ZZZ254894
------------------------	---------------------------

Coordonnées du syndicat

---

**Nom du titulaire du compte à débiter :**

Coordonnées de l'adhérent

---

**IBAN du compte à débiter**

Fait à : ..... Signature

Le : .....

**Mentions légales :** Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement.

Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précedées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

**CFDT.FR**